



# COMMUNIQUÉ

## AUGUST DEBOUZY CONSEILLE LE GROUPE FRANCE THERMES DANS LE CADRE DU RACHAT DE LA COMPAGNIE DE VICHY

Immobilier et Construction Droit européen Droit public et commande publique | 28/06/19 | Emmanuelle Mignon



August Debouzy a conseillé le groupe France Thermes, présidé par Sylvain SERAFINI, spécialiste du développement de resorts thermaux et touristiques, dans le cadre du rachat de la Compagnie de Vichy, un des leaders du thermalisme en France. Soutenu en majoritaire par GIMV et par Société Générale Capital Partenaires en tant qu'actionnaire minoritaire, cette opération lui permet de générer ainsi 35 millions d'euros de revenus supplémentaires.

Avec l'ajout des actifs de la Compagnie de Vichy et les activités dont elle a l'exploitation, le groupe France Thermes regroupe ainsi plusieurs activités complémentaires : l'exploitation des thermes et des hôtels associés, la vente d'eau minérale sous la marque « Vichy Célestins », la gestion de la marque Vichy ainsi que l'offre en conseil et ingénierie pour la création et la réhabilitation de Spa Hôtels.

France Thermes a pour stratégie de créer ou développer des resorts thermaux et touristiques aux personnalités fortes et uniques. France Thermes veille à renforcer l'identité spécifique de chaque station, à partir de son histoire et de ses atouts intrinsèques, afin de décliner une offre de services au contenu distinctif et une visibilité spécifique avec la création d'une marque propre au site.

Avec cette acquisition stratégique, le Groupe France Thermes se hisse à la deuxième place des opérateurs thermaux, avec un chiffre d'affaires de 56 M€ attendu en 2019.

### Conseils juridiques :

August Debouzy assistait le groupe France Thermes (direction juridique : Matthieu Clodong, secrétaire général) avec une équipe composée d'Emmanuelle Mignon (associé) sur les aspects Droit Public.

---